

# **Code National de la Faluche**

*137e anniversaire*

## **D'après les décisions des Croix, lors :**

### **Centenaire de la Faluche**

Reims les 25 et 26 Juin 1988

### **États Généraux de la Faluche**

Dijon, les 23, 24 et 25 Juin 1989

### **Convention Nationale de la Faluche**

Lille les 22, 23 et 24 juin 1990

### **Congrès Nationaux de la Faluche**

Clermont-Ferrand, les 23, 24 et 25 Juin 1991

Poitiers les 24, 25 et 26 Juin 1992

Nancy, les 3, 4 et 5 Juillet 1993

Toulouse les 1, 2 et 3 Juillet 1994

Paris les 30 Juin, 1 et 2 Juillet 1995

Orléans les 28, 29 et 30 Juin 1996

Montpellier les 27, 28 et 29 Juin 1997

Reims les 2, 3 et 4 Juillet 1998

Grenoble les 25, 26 et 27 Juin 1999

Lille les 30 Juin, 1 et 2 Juillet 2000

Poitiers les 29, 30 Juin et 1 Juillet 2001

Paris les 28, 29 et 30 Juin 2002

Bordeaux les 27, 28 et 29 Juin 2003

Toulouse les 2, 3 et 4 Juillet 2004

Lyon les 8, 9 et 10 Juillet 2005

Onzain les 7, 8 et 9 Juillet 2006

Montpellier les 29, 30 Juin et 1 Juillet 2007

Reims les 4, 5 et 6 Juillet 2008

Strasbourg les 3, 4 et 5 Juillet 2009

Grenoble les 2, 3 et 4 Juillet 2010

Aix-en-Provence les 8, 9 et 10 Juillet 2011

Paris les 6, 7 et 8 Juillet 2012

Nantes les 5, 6 et 7 Juillet 2013

Toulouse les 4, 5 et 6 Juillet 2014

Rouen les 3, 4 et 5 Juillet 2015

Lille les 1, 2 et 3 Juillet 2016

Montpellier les 30 Juin, 1 et 2 Juillet 2017

Reims les 6, 7 et 8 Juillet 2018  
Grenoble les 5, 6 et 7 Juillet 2019  
Nancy les 11, 12 et 13 Septembre 2020  
Troyes les 2, 3 et 4 Juillet 2021  
Valence les 17, 18 et 19 Juin 2022  
Belfort les 6, 7, 8 et 9 Juillet 2023  
Toulouse les 5, 6 et 7 Juillet 2024  
Lyon les 13, 14 et 15 Juin 2025

## **Préambule**

Revêtir la faluche, c'est témoigner d'une affinité avec un certain esprit.

Cet esprit est un havre pour la liberté, empreint de caractère non officiel, catégorique et hostile à tout sérieux limité. Il est de surcroît résolument indépendant et aide à s'affranchir d'un point de vue prédominant sur le monde, des vérités courantes et résiste à la banalité. Fidèle aux principes de la fête du Banquet, de l'allégresse et de la bonne chère, il permet d'associer des éléments hétérogènes, de rapprocher ce qui est éloigné et illumine la hardiesse de l'invention.

Depuis la fin du XIXe siècle, le béret aura dû surmonter plusieurs épreuves notamment la Grande Guerre, la Seconde Guerre mondiale, la dissolution des associations et le déclin global des traditions. Malgré tout, il est parvenu à devenir un symbole et a réussi à rassembler autour de lui de nombreuses générations d'étudiants partageant les mêmes valeurs. Afin d'établir un socle de règles communes, une réunification initiée en 1986 à Reims a permis de constituer le présent Code. Sa vocation est de prévoir le fonctionnement, l'organisation de la Faluche ainsi que l'usage du béret, ses couleurs et ses insignes.

## **Modifications apportées lors de la réunion des croix du 137e anniversaire**

Article XIII : l'insigne chouette est retiré ;

Article XVII : modification de l'intitulé ;

La terminologie de l'insigne navet a été remplacée par “*sodomie*” ;

Ajout de l'insigne edelweiss en insigne de la région Savoie (selon les anciennes provinces) ;

Précision sur la signification de l'insigne ciseaux : “*a cousu sa faluche, ou celle de quelqu'un d'autre (exposant le nombre de faluche si envie), intégralement, béret velours noir compris*” ;

Précision sur la signification des insignes épée et pensée : “*le choix est laissé à la personne qui reçoit l'insigne, selon son identité de genre*” ;

Précision sur la signification de l'insigne feuille de vigne : “*perte de la virginité dans la vie falucharde*” ;

Refonte du circulaire école d'ingénieurs en “*bleu roy et noir*” ;

Plusieurs annexes seront ajoutées en fonction l'avancée des travaux des groupes de travaux d'ici au 138 ;

Un groupe de travail a été décidé pour proposer d'ici au 138, un code en écriture neutre (formulation “épicène” et non “inclusive”) qui remplacera celui-ci.

# Code National de la Faluche

## Article I

La Faluche est une tradition des étudiants de France, elle se veut être le folklore le plus représentatif de ceux-ci. Son appartenance est symbolisée par le port du béret homonyme créé par et pour eux.

L'idée d'instaurer une coiffe est née au retour d'un voyage effectué par une délégation d'étudiants français aux Fêtes du Huitième Centenaire de l'Université de Bologne au mois de juin 1888.

Le béret a été créé à l'initiative de l'Association Générale des étudiants de Paris et officialisé par elle, le 20 décembre 1888 au Théâtre Beaumarchais à Paris.

## Article II

La faluche est portée de nos jours dans certaines facultés et écoles, d'une manière habituelle ou à titre exceptionnel, lors de manifestations estudiantines. On ne l'enlève pas, même devant un professeur, sauf s'il a le rang de recteur. Elle ne se réclame d'aucune appartenance politique, religieuse ou syndicale.

## Article III

Escholier, il est interdit de faire de la faluche une succursale de Monoprix. Elle doit être le parchemin qui s'enorgueillit toujours de nouvelles richesses de l'histoire de l'étudiant. À ce titre, le Grand Maître (peu importe lequel) peut décider de faire enlever un insigne qu'il juge non représentatif de l'étudiant.

## Article IV

L'étudiant doit se conformer à ces dispositions assez larges pour permettre toute fantaisie, assez strictes pour réaliser l'uniformité.

## **Article V**

La faluche comporte deux parties :

1. Le ruban circulaire avec ses emblèmes (cursus étudiantin) ;
2. Le velours noir avec ses rubans et insignes.

## **Article VI**

Le ruban circulaire est à la couleur de la discipline principale. Pour les disciplines secondaires (double inscription), on placera sur le bord supérieur du ruban de la discipline principale, un ruban plus mince aux couleurs de cette (ou ces) discipline(s) annexe(s). Voici les couleurs nationalement adoptées, inspirées à l'origine sur celles des toges doctorales et professorales des universités françaises.

### **Pour les filières velours :**

|                                      |                  |
|--------------------------------------|------------------|
| Chirurgie dentaire                   | Velours violet   |
| Études courtes de santé              | Velours blanc    |
| Médecine                             | Velours rouge    |
| Ostéopathie                          | Velours bleu roy |
| Paramédical                          | Velours rose     |
| Pharmacie, préparateurs en pharmacie | Velours vert     |
| Classes préparatoires santé          | Velours marron   |
| Sage-Femme                           | Velours fuchsia  |
| Vétérinaire                          | Velours bordeaux |

### **Pour les filières velours ou satins :**

| DU   | Matière et couleur de l'UFR de rattachement      |
|--|--|
| Administration Économique et Sociale (AES)   | Satin vert clair                                 |
| Architecture, arts du spectacle, arts numérique, audiovisuel , beaux-arts et arts plastiques | Satin bleu                                       |
| BUT, DUT, BTS, Bachelor (au RNCP)  | Satin blanc                                      |
| Classes préparatoires  | Satin marron                                     |
| Communication  | Satin aux couleurs de la filière de rattachement |
| Droit  | Satin rouge                                      |
| Écoles d'ingénieurs  | Satin bleu roy et noir                           |
| Écoles de commerce, gestion, communication et journalisme                                    | Satin rouge et vert                              |
| Écoles nationales  | Satin aux couleurs du pays de l'école            |
| Filières sportives   | Satin vert foncé                                 |
| IUP  | Satin aux couleurs de la discipline étudiée      |

Lettres, langues, sciences humaines, sciences sociales, etc. Satin jaune

|                                      |                      |
|--------------------------------------|----------------------|
| MEEF                                 | Satin gris           |
| Musique, musicologie                 | Satin argenté        |
| Œnologie                             | Satin saumon         |
| Sciences                             | Satin violet         |
| Sciences économiques, gestion et IAE | Satin orange         |
| Sciences politiques                  | Satin rouge et bleu  |
| Théologie                            | Satin blanc et rouge |

## Article VII

Sur le ruban circulaire, doivent figurer :

### **1. Le baccalauréat**

|   |                                     |
|---|-------------------------------------|
| Baccalauréat général                            | Lettre γ                            |
| Baccalauréat international                      | Lettre “i” après le bac principal   |
| Autres baccalauréats                            | Lettre ou initiales du baccalauréat |
| Capacitaire                                     | Lettre “C”                          |
| Diplôme d'Accès aux Études Universitaire (DAEU) | Lettres “DAEU”                      |

***Nota Bene :*** à la fin du cursus pourront figurer un petit “a” pour l’agrégation et/ou un petit “c” pour le CAPES, suivi d’une petite palme.

Pour les bacs franco-étranger, on y fera figurer l’insigne du double drapeau français/second pays à côté de l’insigne dudit bac.

### **2. L’emblème de la discipline**

#### **Pour les filières velours :**

|  |                                      |
|--|--------------------------------------|
| Chirurgie dentaire                     | Molaire                              |
| Classes préparatoires santé            | Chouette bicéphale                   |
| Études courtes de santé                | Squelette                            |
| Infirmier                              | Caducée infirmier                    |
| Kinésithérapie                         | Caducée de Mercure                   |
| Licence Accès Santé (LAS) <sup>2</sup> | Emblème de la discipline majoritaire |

|                          |                                 |
|--------------------------|---------------------------------|
| Médecine                 | Caducée médecine                |
| Ostéopathie              | Sphénoïde                       |
| Paramédical              | Ciseaux                         |
| PASS <sup>2</sup>        | Tête de mort sur fémurs croisés |
| Pharmacie                | Caducée de pharmacie            |
| Préparateur en pharmacie | Mortier et pilon                |
| Sage-Femme               | Croix d'Ankh                    |
| Vétérinaire              | Tête de cheval                  |

**Pour les filières satins :**

|  |                                      |
|--|--------------------------------------|
| Administration Économique et Sociale (AES) | Lettres "AES"                        |
| Architecture                               | Équerre et compas                    |
| Arts du spectacle                          | Masque de comédie                    |
| Arts numériques                            | @                                    |
| Audiovisuel                                | Clap de cinéma                       |
| Bachelors (au RNCP)                        | β                                    |
| Beaux-arts et arts plastiques              | Palette et pinceau                   |
| BTS  | Lettres "BTS"                        |
| BUT  | Lettres "BUT"                        |
| Classes préparatoires                      | Chouette bicéphale                   |
| Communication                              | Caducée de Mercure                   |
| Droit                                      | Glaive et balance                    |
| DU   | Lettres "DU"                         |
| Écoles d'ingénieurs                        | Étoile et foudre                     |
| Écoles de commerce, gestion, communication | Caducée de Mercure                   |
| Écoles nationales                          | Lettres des initiales de l'école     |
| Filières sportives                         | Coq                                  |
| Géographie                                 | Globe                                |
| Histoire                                   | Casque de Périclès                   |
| Histoire de l'art et archéologie           | Sphinx                               |
| IAE  | Lettres "IAE"                        |
| IUP  | Lettres "IUP"                        |
| Licence Accès Santé (LAS) <sup>2</sup>     | Emblème de la discipline majoritaire |
| Lettres et langues                         | Livre ouvert et plume                |
| MEEF                                       | Plume                                |
| Musique, musicologie                       | Lyrea                                |
| Œnologie                                   | Grappe de raisin                     |

|                                 |  |
|---------------------------------|--|
| Philosophie                     | Φ  |
| Psychologie                     | Ψ  |
| Sciences <sup>1</sup>           | Palmes croisées de chêne et de laurier avec initiales de la discipline |
| Sciences économiques et gestion | Caducée de Mercure   |
| Sciences politiques             | Parapluie  |
| Sciences sociales               | Initiales de la discipline   |
| Sociologie                      | Grenouille   |
| Théologie                       | Emblème de la religion correspondante ou lettres TH                    |

<sup>1</sup> La filière MIASHS est rattachée aux sciences.

<sup>2</sup> Pour les parcours LAS et PASS, il faut se référer à la méthode suivante :



### 3. Le cursus universitaire

Le cursus universitaire est représenté de la façon suivante :

- Une étoile dorée par année d'études (se place en début d'année) ;
- Une large palme placée à côté de l'étoile de l'année et/ou des palmes de diplôme pour le major de promotion ;
- Une étoile argentée pour les années redoublées, 5/2, 7/2 ;

- Un zéro pour une année blanche et/ou sabbatique et/ou année de césure afin d'éviter de les confondre avec le redoublement ;
- Les années de disciplines annexes seront de taille plus petite ;
- La première étoile sera placée sur un moivre disposé de biais, de couleur bleue pour les facultés ou établissements d'État, blanche pour les facultés catholiques, écoles ou instituts privés. En cas de changement d'établissement du public vers le privé ou inversement, on placera un nouveau moivre sous l'étoile de l'année de changement ;
- Une simple palme à la fin de chaque cycle (s'il n'y a pas de diplôme correspondant) ;
- Une double palme croisée de lauriers pour chaque diplôme obtenu (DEUG, DUT, BUT, licence, maîtrise, DU, DE, etc.) ;
- À côté de l'étoile de l'année :
  - Une tête de vache pour tout échec aux examens de première session et réussite aux rattrapages ;
  - Une tête de mort pour abandon d'une discipline ou réorientation d'une discipline ;
- Les années validées par équivalence seront marquées par un « e » remplaçant l'étoile ;
- Les années en alternance seront marquées par un "a" en dessous de l'étoile correspondante ;
- Un drapeau du pays sera placé sous l'étoile de l'année d'étude si une partie quelconque de celle-ci se déroule à l'étranger ;
- Une quille pendra du ruban à l'endroit du cursus où aura été effectué le service militaire ou service civique ;
- Une abeille pour cursus exemplaire ;
- Un moivre noir disposé de biais sous l'année correspondante à la perte ou au vol de la faluche.

## Article VIII

Le velours peut comporter :

### **1. Les insignes**

- Des associations étudiantes ;
- Des événements estudiantins auxquels vous avez participé, à condition que ceux-ci soient constitués de matériaux nobles ;
- Des villes où vous avez séjourné pour motifs étudiants ;
- Des établissements scolaires auxquels vous avez appartenu ou appartenez ;
- Des clubs auxquels vous avez appartenu ou appartenez.

### **2. La devise**

En grec, en latin, en français, en hébreu, en langue régionale, en patois, etc. Elle s'inscrit dans la langue correspondante, sur le velours du frontal à l'occipital et à la gauche du ruban de province natale.

### **3. Les armes personnelles**

#### **Les symboles :**

|                |                          |
|----------------|--------------------------|
| Appareil photo | Amour de la photographie |
|----------------|--------------------------|

|               |                  |
|---------------|------------------|
| Bacchus troué | Personne abstème |
|---------------|------------------|

|                    |                     |
|--------------------|---------------------|
| Casque de Périclès | Amour de l'Histoire |
|--------------------|---------------------|

|                           |  |
|---------------------------|--|
| Chameau                   | À l'endroit : célibataire<br>À l'envers : cœur pris dans l'antichambre du mariage  |
| Chope de bière            | Amour de la bonne bière  |
| Ciseaux                   | A cousu sa faluche soi-même ou celle de quelqu'un d'autre ( <i>intégralement, faluche et rubans, exposant le nombre de faluches si envie</i> ) |
| Cochon                    | À l'endroit : n'a pas été intégré<br>À l'envers : a été intégré  |
| Épervier                  | Amour des grands espaces   |
| Épi de blé                | Radin  |
| Épi de blé croisé fauille | Chanceux aux examens   |
| Étoile et foudre          | Amour des nouvelles technologies, de l'informatique et/ou des sciences   |
| Fer à cheval              | Chanceux   |
| Feuille de vigne          | Perte de la virginité dans la vie falucharde   |
| Fourchette                | Amour des plaisir de la table  |
| Globe                     | Amour de la géographie   |
| Grappe de raisin          | Amour du bon vin   |
| Lyre                      | Amour des arts musicaux  |
| Masque de comédie         | Amour des arts de la scène et du cinéma  |
| Nounours                  | Gros dormeur   |
| Palette vernie            | Amour des arts plastiques  |
| Pendu                     | Marié, pacsé   |
| Plume                     | Amour des arts littéraires   |
| Sabot                     | Breton parti étudier à Paris   |
| Sphinx                    | Polyglotte ( <i>langue des signes incluses</i> )   |

**Les insignes décernables : cf annexe 4 a, pour les modalités****Insignes décernés par le ou la partenaire :**

|              |  |
|--------------|--|
| Épée, pensée | Fin baiseur ( <i>le choix de l'insigne est laissé à la personne décernée</i> ) |
| Flèche       | Éjaculateur précoce  |
| Lime         | Acte laborieux et difficile  |

**Insignes décernés par un Grand Maître (ou un de ses représentants légitimes) :**

|                    |   |
|--------------------|---|
| Anneaux olympiques | Excellence sportive universitaire                 |
| Bacchus            | Dignité dans l'ivresse (retournable et retirable) |

|                           |   |
|---------------------------|---|
| Bouteille de Bordeaux     | Cuite certifiée (avec coefficient multiplicateur si récidive) |
| Bouteille de champagne    | Coma éthylique certifié                                       |
| Coq                       | Grande gueule sachant l'ouvrir                                |
| Cor de chasse             | Grand charmeur devant l'éternel                               |
| Entonnoir                 | Personne abstème par décision des croix                       |
| Fourchette sur ruban bleu | Cordon bleu   |
| Hache                     | Prise de guerre (exceptionnel et sans vandalisme)             |
| Pachyderme                | Personne lourde   |
| Parapluie ouvert          | A vomi dans sa faluche  |
| Parapluie fermé           | A vomi dans sa faluche et l'a remise sur sa tête              |
| Poule                     | Personne très chaude  |
| Singe                     | Quémandeur d'insigne (empêche de recevoir tout autre insigne) |
| Sou troué                 | Nuit passé au poste de police pour motif étudiant             |
| Tortue                    | Grand hébergeur   |
| Volant                    | Conducteur de fin de soirée                                   |

**Insigne placé sur le ruban d'association décerné par un Grand Maître (ou un de ses représentants légitimes) à la demande du président d'association ou le bureau (si cela concerne le président) :**

|         |                                |
|---------|--------------------------------|
| Abeille | Travail et minutie associative |
|---------|--------------------------------|

**Insignes à décernements particuliers :**

|            |                                   |
|------------|-----------------------------------|
| Clé de Sol | Digne chanteur de paillardes      |
| Mammouth   | Personne gardienne des traditions |

**Insignes régionaux :**

*Les régions et leurs limites correspondent à celles des anciennes provinces.*

|                   |             |
|-------------------|-------------|
| Âne               | Berry       |
| Cigale            | Provence    |
| Cigogne           | Alsace      |
| Chardon           | Lorraine    |
| Croix Camarguaise | Camargue    |
| Croix Occitane    | Occitanie   |
| Edelweiss         | Savoie      |
| Houe              | Limousin    |
| Lauburu           | Pays Basque |

|                                     |           |
|-------------------------------------|-----------|
| Lion dressé                         | Lyon      |
| Lion passant                        | Normandie |
| Hermine ( <i>ou pic d'hermine</i> ) | Bretagne  |
| Sacré Cœur Vendéen                  | Vendée    |
| Sanglier                            | Ardennes  |
| Soulier Catalan                     | Catalogne |
| Taste-vin                           | Bourgogne |
| Tête de Maure                       | Corse     |

## **Article IX**

Lors d'une garde assurée par un étudiant en santé, tout passage de vie à trépas sera sanctionné par une unique faux placée sur le velours noir.

## **Article X**

Sur le velours figurent aussi les rubans supérieurs de gauche à droite, du frontal à l'occipital :

### **1. Ruban de ville de faculté**

Ruban perpendiculaire à celui de l'association, aux couleurs de la ville de faculté, surmonté d'un écusson. L'étudiant changeant de ville de faculté (France ou étranger) placera parallèlement et en arrière du précédent, un ruban surmonté d'un écusson, aux couleurs de sa nouvelle ville universitaire, et l'année de changement en chiffres.

### **2. Ruban d'association**

Ruban aux couleurs de l'association précisant la place occupée par l'étudiant.

### **3. Pour les représentants des associations**

- Pour les membres du conseil d'administration et du bureau d'association régional : un ruban aux couleurs de la ville d'élection ;
- Pour les élus et délégués au plan national :
  - Pour les membres du conseil d'administration des associations, unions, fédérations nationales : un ruban tricolore ;
  - Pour les membres de bureau : un ruban tricolore avec un filet blanc de chaque côté ;
  - Pour le président : un ruban tricolore avec une bande blanche de chaque côté ;
- Pour les élus ou délégués au plan européen : les couleurs de l'Europe.
- Pour les élus ou délégués au plan international : les couleurs de l'ONU. Le délégué place le ruban de plus haut grade.

#### **4. Élus au conseil d'UFR, conseils d'université, conseils régionaux et nationaux**

L'élu placera, du frontal à l'occipital, un ruban de couleur jaune dont l'extrémité occipitale sera laissée libre. Sur ce pendentif, seront placés par mandat :

- Une grenouille argentée pour les élus au conseil d'UFR ;
- Une grenouille dorée pour les élus au conseil d'université ;
- Une tortue argentée pour les élus au CROUS ;
- Une tortue dorée pour les élus au CNOUS ;
- Les initiales des autres conseils (CNESER, OVE, COMUE, etc.) ;
- Une étoile dorée pour VPE d'université ;
- Une étoile dorée sur ruban rouge pour VPE CROUS ;
- Une étoile argentée pour le VPE d'UFR ou de CA hors université (IUT, BTS, Écoles...) ;
- Un Glaive et Balance pour les élus au conseil disciplinaire.

#### **5. Les rubans de province et de ville de naissance**

Surmontés des écussons en toile correspondants.

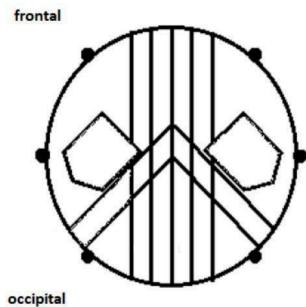
### **Article XI**

Il existe six types de faluches, qui se distinguent non pas par leurs coutures, mais par leurs confections (circulaires, velours), ou par l'organisation du velours.

#### **La faluche Alsacienne :**

La faluche strasbourgeoise se distingue par un ruban du circulaire maintenu par six passants. Ils seraient les vestiges des premières faluches, mais on peut aussi les interpréter de diverses manières telles que :

- Les 6 côtés d'un bock de bière ;
- Les 6 cépages d'Alsace ;
- Les 6 régions d'Alsace ;
- Les barreaux d'une prison lors de l'occupation allemande et sa répression des idées.



#### **La faluche lilloise :**

Aussi appelée « faluche nationale », elle est la plus couramment utilisée. Elle se distingue par un circulaire rigide, renforcé par du plastique et gainée de cuir.

#### **La faluche marseillaise :**

La faluche marseillaise est réputée pour son velours beaucoup plus large, par rapport à la faluche nationale.

### **La faluche montpelliéraise :**

La faluche montpelliéraise se distingue par un velours plus large et par la présence de quatre crevés en satin, aux couleurs de la discipline principale étudiée, reliés par un bouton au centre du velours. Ils divisent ainsi le couvre-chef en quatre parties égales de velours noir.

Datant de 1889 et décidés par l'AGEM, ils sont réservés aux étudiants de l'Université de Montpellier pour plusieurs raisons :

- L'Université de Montpellier est la plus ancienne université de France (fin du XII<sup>e</sup> siècle) ;
- Les étudiants montpelliérains portaient, dès la création de leur université, une coiffe ressemblant à la faluche, la toque à quatre cornes ;
- En hommage à François Rabelais, qui y fit ses études de médecine à partir de l'année 1530. Devenu bachelier dès novembre de la même année, il y enseigna à son tour la médecine.

Les disciplines médicales ont conservé les couleurs traditionnelles :

Médecine 4 crevés bordeaux

Pharmacie 4 crevés verts

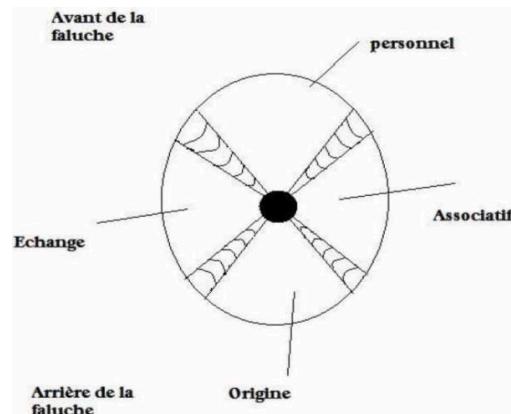
Chirurgie dentaire 2 crevés bordeaux + 2 crevés violets

Paramédical 4 crevés roses

Selon la légende, François Rabelais, alors étudiant à la faculté de Médecine de Montpellier, aurait été pris dans une embuscade par des brigands. Dans la rixe, sa toque aurait été déchirée en quatre. Les coutures de réparation formant la forme des crevés.

Une autre version veut que son sang, en se répandant sur sa toque, aurait dessiné la forme des crevés actuels.

Enfin, certains y distinguent la symbolique de la croix occitane, pouvant être arborée par les villes appartenant autrefois à l'Occitanie (et figurant sur le blason du Languedoc-Roussillon).



### **La faluche perpignanaise :**

La faluche perpignanaise se distingue par un ruban de circulaire maintenu par cinq passants.

### **La faluche tourangelle :**

Exact opposé de la faluche lilloise, elle possède un circulaire souple. Elle est notamment portée par les membres de l'Ordre du Vénéré Bitard (Loué-Soit-Il !).

## **Article XII**

*Complément en annexe 4.d.*

Tout étudiant ayant, au cours de sortie, repas, ou soirée, tiré un coup en bonne et due forme, devra mettre à l'intérieur de sa faluche :

- Une carotte, signe de son acte valeureux et digne du grand baisouillard qu'il est ;
- Un poireau pour une pipe dûment accomplie ;
- Un navet pour sodomie ;
- Une betterave pour un cunnilingus.

Pour tout dépuceage, il aura droit, suivant l'endroit, à deux légumes placés en X.

Ceci sous l'œil attentif des anciens, dignes contrôleurs des actes accomplis. Ils contrôlent en particulier que l'étudiant était sorti couvert. En espérant voir les faluches se transformer durant les années estudiantines, en de véritables potagers.

## **Article XIII**

*Complément en annexe 2.*

Dans chaque faculté, école ou ville, il sera procédé à l'élection d'un Grand Maître (GM), choisi par les faluchards au vu de ses mérites, et dont la tâche principale sera de veiller à l'application des principes de base qui régissent le port de la faluche. Le Grand Maître est le garant des traditions, il veille aux baptêmes des étudiants de sa filière et fait procéder l'élection de son successeur.

Sa distinction est une croix au mérite émaillée de blanc soutenue par un ruban aux couleurs et à la matière de la discipline ou de la ville du mandat. Lui seul est en mesure de décerner le Bacchus, l'abeille, le coq, etc. (*cf.* article VIII). Il doit, en outre, certifier, avec le concours de trois autres porteurs de faluche, l'acquisition de bouteilles.

Il existe aussi des Grands Chambellans (GC) qui assistent le Grand Maître dans sa tâche. Leur distinction est une croix au mérite non émaillée soutenue par un ruban à la couleur et à la matière de la discipline ou de la ville du mandat.

## **Article XIV**

Toute faluche devra être baptisée par un Grand Maître (ou un des représentants légitimes) de la filière ou de la ville (de ladite faluche) sous l'œil attentif des anciens.

## **Article XV**

La faluche doit être portée dans toutes cérémonies : repas, soirées, sorties estudiantines, etc.

**Article XVI**

Toute personne demandant à voir le potager particulier (intérieur de la faluche) d'un(e) Faluchard(e), devra, comme il se doit, en passer par les armes suivant les goûts des protagonistes, choisissant le lieu, le jour et l'heure. La faluche représentant la vie d'un étudiant, toute personne mettant une faluche ne lui appartenant pas devra subir une épreuve qu'aura choisié le propriétaire de la faluche en question.

**Article XVII**

La Faluche est le parchemin qui s'enorgueillit des expériences de son récipiendaire, qui n'est que l'humble ambassadeur de notre communauté, de ses traditions et de son histoire. Toutes les personnes qui, par leur comportement collectif ou individuel, jettent l'opprobre sur notre communauté, seront sanctionnées comme il se doit. De la même manière, toute personne qui, par son comportement individuel, porterait atteinte à ses semblables sera tout autant sanctionnée par les personnes devant qui elle devra en répondre : qu'il s'agisse des parrains-marraines, des croix ou des anciens. Tout état se distinguant d'un état conscient ne sera pas considéré comme une circonstance atténuante au regard de la sanction. D'autre part, tout étudiant surpris en train de baptiser sans être porteur d'une faluche sera lui-même considéré comme impétrant. À ce titre, il encourt les pires sévices. Il faudra se plier au respect des règles en vigueur dans la ville, allant de l'interdiction partielle ou totale d'assister à cet office. Une sanction mesurée dans un esprit festif et bon enfant sera appliquée par les officiants ou décidée par l'assemblée s'il s'agit des officiants eux mêmes.

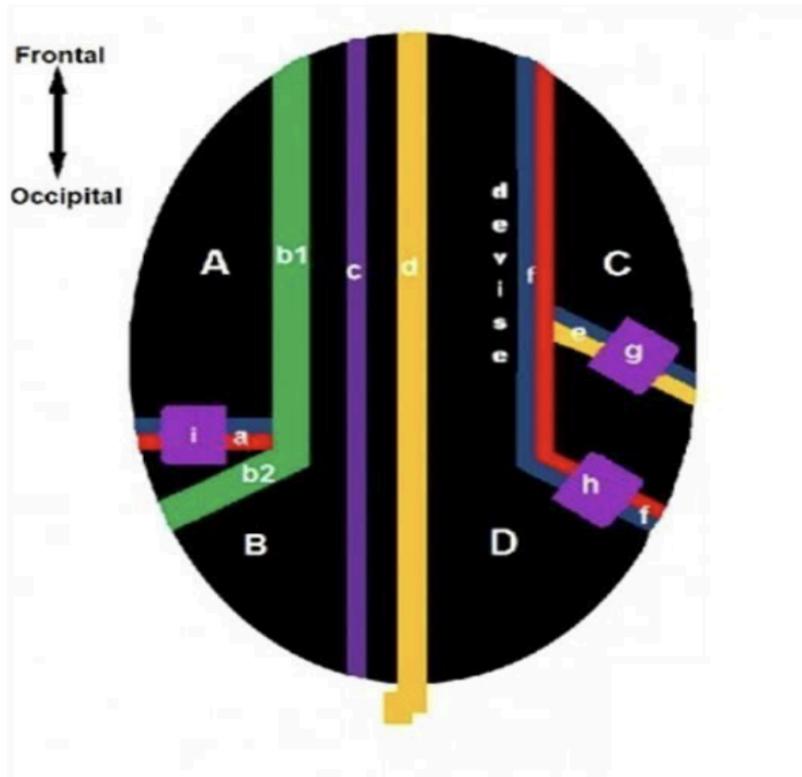
**Les Croix de France.**

## Annexes

Les annexes sont là pour compléter la culture générale du futur faluchard sur la Faluche, **il ne s'agit en aucun cas d'ajouts à connaître par cœur pour un baptême.**

### 1. La couture

- A. Partie échanges et cadeaux ;
  - B. Partie pin's d'évènements estudiantins ;
  - C. Partie personnelle (art. VIII §2 à 4 et X §4) ;
  - D. Partie voyages estudiantins.
- a. Ruban aux couleurs de la ville de faculté surmonté de l'écusson en toile (i) ;
  - b. Ruban d'association ;
    - i. b1 : simple adhérent de l'association ;
    - ii. b2 : élu ou coopté au sein de l'association ;
  - c. Ruban des représentants d'associations nationales ;
  - d. Ruban d'élu étudiant ;
  - e. Couleur de la ville natale ;
  - f. Couleur de la province natale ;
  - g. Écusson de la ville natale ;
  - h. Écusson de la province natale.



## **2. Les rôles du GM et du GC**



*Version 2021, rédigée par les Archivistes de la Faluche.*

### ***Avant-propos :***

Ce document annexe au code national s'inscrit dans la même démarche que le code national, à savoir être un guide destiné au plus grand nombre, ne tenant compte uniquement des décisions nationales, aussi les spécificités locales ne sont pas inscrites ici et certaines villes peuvent voir leurs façons de procéder différer pour des raisons qui leurs sont propres.

Ceci dit, il reste important de connaître l'évolution des décisions établies par les anciens et le rôle qui a été communément admis pour le GM et le GC.

### **1. Le GM**

Par l'ensemble des décisions prises lors des réunions des croix.

Le GM se distingue par le port d'une croix émaillée, trouvant son origine dans le modèle de croix au mérite scolaire, pendent à gauche de sa faluche tant qu'il est GM actif. Une fois son mandat terminé, il transmet sa croix, au GM suivant, et n'arbore plus que le ruban de rappel (couleur de la filière), à droite, orné d'un soleil.



N'importe quel faluchard peut prétendre au titre de GM exception faite des honoris causa, des étudiants par correspondance ou des faluchards ayant reçu des blâmes. De plus, il est déconseillé mais pas interdit de se présenter avant d'avoir le statut d'ancien (110-111-112-113-114).

Le GM est élu par sa communauté, après profession de foi. Il ne peut être nommé directement par son prédécesseur mais ce dernier peut recommander un faluchard au titre de GM (114-116) et ce, pour une durée définie d'un ou deux ans maximum afin de garantir un roulement à ce poste. C'est lui qui se doit d'organiser les élections pour sa propre succession.

À ce titre, il devient le garant de sa communauté. Il a le devoir d'officier les baptêmes de sa communauté et d'organiser les baptêmes dans un temps raisonnable après déclaration des impétrants (entre 4 et 6 mois maximum). S'il ne peut officier, il doit se faire remplacer, par un GC s'il en a (109) ou par trois anciens désignés (106). Il fait réciter le serment à la fin du baptême (106) et il se doit de maintenir et faire perdurer les traditions de la Faluche tout en garantissant l'intégrité nationale du

folklore (114). Il se doit d'être impartial, objectif et de tenir lieu d'exemple en toutes circonstances, même si cela implique de s'astreindre à la sobriété pour veiller au bien être de sa communauté.

Il devient alors responsable de l'image de la Faluche auprès de la communauté qui l'a élu. Il doit donc veiller à ce que ses membres ne nuisent pas à l'image de la Faluche. À ce titre, il peut procéder au décernement de blâme, voire, dans les cas les plus graves, à imposer un retrait de faluche (interdiction de port de la faluche). Nous rappelons ici que le défaluchage avec prise de la faluche est illégal. Le GM n'est ni avocat ni juge. Il ne peut donc procéder à de telles sanctions qu'après que les preuves aient été apportées et qu'un jugement ait été prononcé sous peine de se voir lui-même retirer sa croix (voir document "la faluche et la loi" des annexes au code national).

Nous rappelons également que la lime pour insulte à GM (ou tout autre insigne ayant cette signification) n'a jamais existé, « un GM ne peut gagner le respect de ses faluchards à coup de punitions. De plus, rappelons que la faluche doit « s'enorgueillir de nouvelles richesses » et qu'un tel insigne est bien loin de cet esprit. » (CR 114). GM, si vous constatez la présence d'une lime pour cette raison, il vous est possible de la retirer. Dans le cas où cet insigne est présent dans le code local, les GM qui procèdent à ces décernements peuvent se voir retirer leurs croix en cas d'abus, par un conseil de croix, les membres du Très Grand Conseil (l'ensemble des croix et assimilés du forum des croix) et les mammouth nationaux (officialisé par le très grand conseil/CGS) qui ont également ce droit (105 réactualisé au 125).

Chacune des décisions d'un GM concernant un faluchard de sa communauté ou sa communauté doit être annoncée sur les parties dédiées du forum des croix (anciennement affinitiz croix). Dans le cas échéant, cela peut être considéré comme un manquement aux devoirs du GM et sa décision peut être invalidée voire, dans les cas les plus graves, mener au retrait de croix dans les conditions énoncées précédemment.

Il est donc important que le GM récemment élu s'inscrive sur le forum. Il est le lien entre le national et sa communauté, c'est-à-dire qu'il doit veiller à tenir sa communauté au fait des décisions nationales, mais également tenir informées les autres communautés de ce qu'il se passe au sein de la sienne. (116)

Son devoir implique également d'être Gardien des Traditions. Il se doit de connaître et respecter le code et les décisions des anciens et il doit veiller à éviter la prolifération des insignes ; l'idée de la faluche étant d'être une coiffe dans l'esprit rabelaisien et non une coiffe qui dépeint l'ensemble des goûts, amours, et spécificités individuels. Seuls les rapports à l'esprit rabelaisien du « bon boire, bon vivre, bon manger » et de tout ce qui à trait à la vie étudiante sont acceptables. Les GM doivent veiller à ne pas ajouter tout et n'importe quoi au code (109). De même, il doit modérer la prolifération des insignes et des spécificités. Il est spécifié que le code national doit prévaloir, que les spécificités contribuent de la richesse du folklore mais qu'elles ne doivent pas remplacer le national et que "les GM doivent veiller à ce que les codes de villes ne rendent pas les faluches illisibles d'une ville à l'autre" en accord du principe de "passeport interrégional et intergénérationnel universel" qu'est la faluche (124).

Ce devoir implique également de s'inscrire (via le forum des croix) et de siéger à la réunion des croix. Avant sa tenue, il devra faire connaître l'ordre du jour de la réunion aux anciens de sa communauté et s'être enquis des choix que sa communauté porte sur les différents points (soit par un vote soit de façon orale – 116) afin de les reporter lors de celle-ci et non pas de voter uniquement ce que lui souhaite. De même, seul le GM actif peut siéger à la réunion des croix. En cas d'empêchement, un GM l'ayant précédé ou son GC peuvent le remplacer (115).

Aussi, il peut faire procéder, en accord avec les anciens (ou d'autres GM), au retrait de n'importe quel insigne ou un attribut d'une faluche qu'il juge contraire aux valeurs de la faluche. (114). *A contrario*,

il doit procéder aux décernements d'insignes suivant les règles d'attribution de ceux-ci. (*cf.* le document “les insignes décernables” des annexes au code national).

Il se doit également de transmettre le savoir hérité des anciens de façon objective et impartiale, même s'il est en désaccord avec des décisions prises. Il ne peut pas refuser une décision prise au national.

Nul n'étant infailible, si un faluchard ou un impétrant lui pose une question à laquelle il ne sait pas répondre, il se doit de chercher la réponse auprès des différents groupes de travail de la faluche sur le forum des croix (archivistes, conseils des croix, CGS, etc.) ou orienter le faluchard à s'inscrire sur le forum des croix afin de poser lui-même la question en partie publique.

En conclusion, le rôle de GM est un rôle lourd et complexe, apportant de nombreuses contraintes. Ainsi, il est nécessaire de s'assurer d'avoir les épaules pour endosser un tel rôle. Il est important également de prendre conscience que le statut de GM n'est pas un acquis. En cas de manquement grave à ses fonctions et après discussions préalables, la filière peut destituer le GM de son rôle en procédant à un vote, et en cas de difficulté, en référer au Très Grand Conseil via le forum des croix (122).

## 2. Le GC

Le GC se distingue par le port d'une croix non émaillée, trouvant son origine dans le modèle de croix au mérite scolaire, pendant à gauche de sa faluche tant qu'il est actif. Une fois son mandat terminé, il transmet sa croix, au GC suivant, et n'arbore plus que le ruban de rappel (couleur de la filière), à droite, orné d'une lune.



Officialisé lors du 109 et ajouté au code lors du 121, le GC est l'assistant du GM. Celui-ci le choisit pour ses capacités proches de celles du GM. En effet, le GC pouvant substituer le GM lorsque celui-ci n'est pas disponible, il est important que le GC ait les mêmes qualités que le GM. Les règles de nominations d'un GC sont les mêmes que celles d'un GM à savoir : n'importe quel faluchard peut prétendre au titre de GC exception faite des honoris causa, des étudiants par correspondance ou des faluchards ayant reçu des blâmes. De plus, il est déconseillé de se présenter avant d'avoir le statut d'ancien (110-111-112-113-114).

Ses missions sont globalement les mêmes que celles du GM aussi nous n'allons noter ici qu'un résumé concernant ses prérogatives :

- Aide le GM à organiser et officier les baptêmes ;
- Peut décerner certains insignes suivant les modalités et avec accord du GM ;
- Faire le relais entre le GM et les impétrants ;
- Montrer l'exemple ;
- Savoir répondre aux questions sur la faluche ;
- Représenter sa filière et sa ville quand il voyage ;
- Accueillir les nouveaux venus ;
- Donner son avis au GM et lui apporter des idées.

De même que pour les GM, les GC peuvent se voir retirer leurs croix pour manquement à ses devoirs, soit par son GM sans autre avis, soit à la demande de la communauté.

### **3. Le rôle des Parrains Marraines**

#### **1. Un Honneur d'être Parrain ou Marraine tu te feras et ton rôle au sérieux tu prendras !**

*Avoir le plus de filleul(e)s possible n'est pas un concours... Encore faut-il être un bon Parrain ou une bonne Marraine. N'accepte jamais ce rôle si tu ne t'en sens pas capable, car une fois accepté, on ne peut plus reculer. Tout faluchard peut exercer ce rôle avec brio, il est juste question de responsabilités.*

#### **2. Avant son baptême, le code et les traditions tu lui apprendras !**

*Bien sûr, cela sous-entend que toi aussi tu connaisses ces traditions, elles-mêmes transmises de tes parrains, marraines, ancien(ne)s, ou simples rencontres. De cette manière, il pourra à son tour les transmettre à ses filleuls. C'est comme cela que les traditions se transmettent ! (et malheureusement c'est en ne le faisant pas qu'elles se perdent).*

#### **3. Ton filleul tu connaîtras, et pour son baptême tu le prépareras !**

*En tant que Parrain ou Marraine, tu connaîtras sa personnalité. Tu lui donneras un gage adapté, tu connaîtras également ses limites (pour les jeux, le vinum, le sexum) ; enfin tu t'assureras quelques jours avant le baptême qu'il connaît son code et ses chansons ! Rien ne sert d'emmener jusqu'au baptême un impétrant qui n'est pas "au point" : il risquerait de garder de cette belle soirée, un mauvais souvenir. À toi de t'assurer qu'il est prêt à passer cet agréable moment !*

#### **4. Ses chansons, tu les connaîtras !**

*D'une part car on ne peut demander à quelqu'un ce que l'on ne peut soi même (c'est le moindre des respects envers lui), d'autre part afin de pouvoir l'aider s'il a un trou de mémoire (ce qui est humain, malgré que tu l'aises préparé au mieux). Rien ne t'empêche également d'avoir les paroles avec toi. À toi également de l'encourager à apprendre encore et toujours de nouvelles paillardades, une des valeurs de la faluche.*

#### **5. Le soutenir de ton mieux tu te feras un devoir !**

*Ce soir-là, c'est le baptême de ton filleul ; tu devras l'épauler, prendre soin de lui, boire assez peu (tu auras bien d'autres occasions de boire). Tu feras notamment attention à ce qu'il ne prenne pas froid (vêtements mouillés à cause des jeux, ou simple coup de chaud dû à l'alcool).*

#### **6. À boire, tu l'aideras !**

*Le baptême n'est pas un concours du plus gros buveur. Le but est que ton filleul se souvienne de son baptême et de son serment. Alors n'hésite pas à boire pour lui tout au long de son baptême, notamment lorsque tu te rends compte que l'ivresse commence à venir.*

## 7. Les formalités de fin de baptême tu assureras !

*Qu'il s'agisse de lui trouver un surnom adéquat (à la fois drôle, qui lui colle à la peau, mais qu'il apprécie), de garder sa bouteille de champagne et son bouchon (à attacher à l'arrière de sa faluche), de dépuceler sa faluche ou de ramener ton filleul, à toi, Parrain ou Marraine de t'occuper de ça, pendant que lui s'amuse et profite, encore une fois, un maximum de la fin de son baptême.*

## 8. Sa faluche tu vérifieras !

*C'est pas pour être chiante, mais une faluche bien cousue résiste mieux au temps, donc autant bien la coudre dès le départ. Si ton filleul ne sait pas coudre, apprend lui, montre lui des "trucs". Cela n'est pas forcément rébarbatif si vous faites ça autour d'un apéro avec ses frères et sœurs de faluches, autres parrains marraines, GM, GC ou tout autre faluchard !*

*En plus de la qualité de la couture, tu t'assureras qu'elle est cousue suivant le code national, et qu'avec le temps, n'apparaîtront pas des objets en plastique, des pin's de marques, etc. bref que sa faluche suit bien le code national (et attention à lui donner exemple toi-même).*

## 9. Toujours encourager ton filleul à sortir tu feras !

*Certes, tu ne vas pas le traîner à l'apéro hebdomadaire ou en congrès par la peau des fesses, mais la faluche ne se vit pas en restant chez soi ! Tiens-le au courant du maximum d'évènements, accompagne le dès que possible et présente lui un maximum d'autres faluchards.*

## 10. Toujours un oeil sur lui tu garderas !

*Même après des années de faluche, il restera toujours ton filleul, qu'il ait quelques jours ou plusieurs années de faluche. Signale lui ses écarts de conduite si besoin mais jamais méchamment (sauf bien sûr lorsque la faute est trop grave, en espérant que cela n'arrive jamais) car tu dois être un référent. Tu ne peux que le conseiller, et c'est la confiance et le respect qu'il a en toi qui feront le reste. Tu ne dois pas être un donneur de leçons. De cette manière, il saura que si tu interviens, c'est qu'il y a une raison ! Enfin, n'hésite pas à être présent lorsque celui-ci fera ses premiers pas en tant que Parrain ou Marraine, pour l'encourager et le rassurer. Enfin, en espérant qu'au-delà de la faluche, tu gardes toujours une relation privilégiée avec lui !*

Rédigé par Gala (Paris).

#### **4. Les Insignes Décernables**

Après avoir fait un tour des villes, il a été constaté que certains insignes n'ont pas la même valeur symbolique et ce, en raison de procédures de décernement différentes.

Nous avons donc compilé ici les façons les plus répandues de procéder aux décernements de chaque insigne. Il n'est pas question, pour autant, de chercher à faire un mode opératoire ; chaque ville devant garder ses spécificités, à l'appréciation des communautés.

**Rappel :** à l'exception de l'entonnoir ou du singe, aucun insigne ne peut être imposé sur la faluche de quelqu'un. Si la personne refuse de porter un insigne on ne peut pas l'y contraindre.

##### **1. Les insignes décernables par le GM**

###### *a. Les insignes classiques*

- a. Les *anneaux olympiques* se méritent après avoir participé à des compétitions régionales ou nationales ;
- b. *Bacchus* se mérite après avoir fait preuve de dignité dans l'ivresse, c'est-à-dire se montrer respectueux, avoir été conscient de ses actes, et avoir si besoin vomi proprement, tout en connaissant ses limites et ne pas les avoir dépassées. Peut se mériter également pour avoir su gérer une situation de crise, malgré l'alcool ;

Extrait du 106:

###### **SUR LE BACCHUS:**

Parmi les plus glorieux, le Bacchus reste l'insigne le plus difficile à obtenir. Il faudra un minimum de 6 mois au faluchard pour justifier son mérite envers le Dieu du vin. Sous l'œil attentif du Grand Maître, il ne devra jamais faillir au règlement strict du port du Bacchus. Après ce délai, avant concordation pour obtention d'un Bacchus, il faudra se comporter avec dignité et surtout avoir toujours un minimum de présence d'esprit pour ne pas le perdre rapidement. En effet, pour qu'il y ait un Bacchus, il faut qu'il y ait ivresse (cela est clair, donc les bouteilles de Bordeaux sont compatibles avec cet insigne), mais la dignité doit rester toute entière et se définit de la sorte :

- > avoir la présence d'esprit de se faire vomir (avec discréction pour éviter le zéro) en étant ivre pour ne pas sombrer ....
- > demander à ce que l'on vous ramène votre voiture est une preuve de lucidité et de responsabilité,
- > tout acte dégradant, commis en état d'ivresse (vomir en public, tomber inanime, vouloir conduire quoiqu'il arrive sa voiture, tenir des propos incohérents, dégrader des lieux publics sous l'emprise de l'alcool ....) entraînera une sanction:
  - \* dans un premier temps, le faluchard devra retourner son Bacchus
  - \* si récidive, il devra le retirer

- c. *Bouteille de bordeaux* pour toute cuite, survenue en faluche, autrement dit, dès que le faluchard a vomi à cause de l'alcool. Elle peut être surmontée d'un exposant indiquant le nombre de cuites, ou peut se cumuler « en cartouchière ». Ce n'est pas un blâme. Elle devient si la cuite a engendré un danger pour le faluchard ou pour les autres et est alors accompagnée d'une période d'abstinence sanctionnée par un Entonnoir ;
- d. *Ciseaux* pour tout faluchard qui a cousu avec brio sa faluche, sans reprise. Il pouvait également être offert à un faluchard qui cousait les faluches des autres ;

- e. *Coq* se décerne aux faluchards ayant la faculté de gueuler fort pour se faire respecter ;
- f. *Cor de chasse* se décerne aux faluchards et falucharde qui “draguent” régulièrement en contexte faluchard ;
- g. *Pachyderme* se décerne aux faluchards ayant un humour particulièrement lourd, ou ayant un comportement lourd, par leur retard, leur absence d’humour ou la lourdeur de leurs actes et paroles ;
- h. *Parapluie* (blâme si acte volontaire) pour “tout faluchard ayant vomi sur (fermé) ou dans sa faluche (ouvert), et l’ayant remis sur sa tête (à l’envers) ou non (à l’endroit)”. La raison de sa sauvegarde malgré l’assainissement du code vient de la réplique “c’est un avertissement à qui voudrait lire la faluche” ;
- i. *Poule* se décerne aux faluchards ayant naturellement tendance à draguer tout ce qui bouge, ou ayant une attitude graveleuse, dans les gestes ou la parole, mais tout en ayant le respect de la personne ;
- j. *Sou troué* se décerne à tout faluchard ayant passé une nuit au poste de police dans le contexte étudiant, dans le cadre où il n’y a pas eu de condamnation ;
- k. *Volant* se décerne aux faluchards accompagnateurs de fin de soirée, ou de congrès, sous prérequis de sobriété absolue lors de la conduite. Il doit être retiré dès qu’il est constaté que le conducteur a effectué un trajet après avoir bu. De même, lors d’un accident ou accrochage, où le conducteur est responsable, une partie du volant sera coupée.

**b. Les blâmes**

- a. *Bouteille de champagne*, pour “*coma éthylique certifié*”, s’accompagne forcément d’une période d’abstinence imposée sanctionnée par un Bacchus troué ;
- b. *Singe* se décerne aux faluchards ayant particulièrement insisté pour obtenir un insigne, et entraîne un gel de faluche, tous les insignes et les pin’s (exception du circulaire, squelette, chameau, bacchus troué) sont retirés ;
- c. *Entonnoir*, pour obliger une personne à ne plus consommer d’alcool. Cette décision peut être prise pour plusieurs raisons, comme protéger la santé du récipiendaire contre des abus constatés, en sanction suite à des comportements ayant pu troubler la sérénité des autres faluchards, etc. Sa durée doit être définie et annoncée à l’avance sur le forum des croix ainsi que sur AFI. Il peut être accolé à une bouteille de bordeaux ;
- d. *Épi de blé* pour radin ou pour tout faluchard qui taxe les verres, en quémande et ne paie jamais son coup.

**c. Les insignes avec pré-requis et avec particularités :**

- a. La *clé de Sol*. Le faluchards peut se voir décerner cet insigne dans deux cas, s’il chante particulièrement bien, ou s’il connaît de nombreuses paillardades et participe activement à animer les soirées en chantant. L’examen doit se faire sous l’œil attentif d’autres clés de sol et il est souvent demandé de montrer le répertoire de chant connu par le faluchard, lors d’un cantum où entre 5 et 10 chansons sont demandées (préparées à l’avance par le futur clé de

sol). L'épreuve se fait avec interruption et reprise des chants dans un ordre aléatoire jusqu'à ce que toutes les chansons aient été entièrement chantées ;

- b. Le *mammouth* : un faluchard particulièrement adroit sur les connaissances du folklore et non uniquement du code, peut se voir remettre un mammouth. L'examen se fait par un questionnaire approfondi de toutes les connaissances, sous l'œil d'un autre Mammouth. Il est demandé également d'apporter la preuve de la transmission des connaissances, par témoignage, ou par écrit (réécriture de document ayant trait au folklore). Cet insigne se veut particulièrement rare, aussi le nombre de mammouths par ville doit rester stable et faible (1 à 2 par ville). Il existe également les mammouths nationaux, ayant fait preuve de transmission dans de nombreuses villes et de travaux pour l'ensemble de la communauté falucharde. La transmission ne se fait que par d'autres mammouths nationaux, sur dossier présenté par plusieurs villes (minimum 5), leur nombre est très réduit, cette distinction honorifique s'accompagne des mêmes prérogatives que celles du GM (droit d'office et de décernement, droit de retrait de fal, ou d'insigne, médiateur lors de conflits, etc.) ;
- c. La *fourchette sur ruban bleu* se décerne après dégustation d'un repas complet préparé par le faluchards où sont examinés les critères de qualités de la recette, de présentation de l'assiette et de goût du plat ;
- d. La *hache* se décerne aux faluchards ayant accompli un « fait de guerre » particulièrement remarquable en contexte faluchard, les vols de panneaux publics, ou autres dégradations ne doivent pas être récompensés. Par contre, si un faluchard subtilise habilement un panneau apporté par un autre faluchard lors d'un congrès ou d'un apéro, alors il peut obtenir une hache. Les haches ne se décernent donc que pour un « emprunt à court terme » d'un objet appartenant à une communauté de ville. L'emprunt doit être signalé rapidement à la communauté s'étant fait dérober l'objet et un rachat dont les montants sont fixés par la ville ayant l'objet en sa possession sera organisé. Un objet soumis à rachat ne peut être repris ;
- e. *Abeille associative* doit se décerner suite au témoignage et sur demande du bureau de l'association en question. Attention l'abeille doit reconnaître un travail exceptionnel accompli, et non le travail établi dans l'objet de l'association, par exemple, la réussite de l'organisation d'un congrès n'est pas un motif pour accorder une abeille, puisque ça fait partie de l'objet de l'association.

#### *d. Le potager*

Le potager a été créé dans une volonté canulaire, mais aussi de protection par le biais de la maraude qui était organisée, pour s'assurer du bien être en pleine conscience des faluchards. Dans ce sens, avoir un potager bien rempli était autant un signe de "franc baisouilleur" que de "personne sans dangers", se protégeant soi-même et son, sa ou ses partenaires tout en accomplissant les actes en consentement mutuel.

Tous les insignes du potager doivent être décernés avec témoignages et en présence consentie de tous les faluchards impliqués dans l'acte (le couple, troupe, ou groupe). Chacun des faluchards ou faluchardes impliqués dans l'acte reçoit si il ou elle l'accepte le même insigne . Pour un dépucelage, l'insigne sera doublé et croisé. L'insigne est noir si il y a exhibition notable, entraînant le gel du potager.

Un couple engagé dans une relation "officielle" et mutuelle, ne peut pas recevoir de potager.

Lors des congrès, une tente ou une chambre fermée ne doit pas être ouverte pour constater le potager. On attendra à la sortie et on applaudira l'acte tout en demandant les détails pour procéder au potager.

Il peut être courtois, lors de la maraude, de se signaler au passage, de laisser les partenaires finir leur affaire en ne leur laissant que des carottes à défaut de précisions, devant la tente ou la porte où l'affaire se conclut.

Le potager doit être une fierté et les faluches doivent se remplir de légumes sans notions de honte ou de rejet. Cela fait pleinement partie des traditions Rabelaisiennes. Nous rappelons ici que “pas de capote, pas de carotte”, toute pénétration doit être protégée.

## 2. Les insignes sexuels

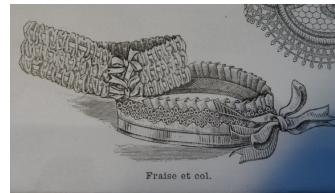
Les insignes sexuels *épée*, *lime*, *flèche*, *pensée* sont décernés par le/la partenaire à son appréciation propre. Aussi les faluches peuvent porter plusieurs fois le même insigne. Un GM peut être mandaté pour décerner un insigne sexuel ou procéder à son décernement si plusieurs témoignages du même fait lui sont rapportés concernant un faluchard.

**Nota Bene :** la fontaine a existé au code national 117, la pensée a également été dénommée orchidée.

## 3. Les insignes autrefois décernés

De nombreux insignes étaient auparavant décernés et inscrits dans le code national. Beaucoup furent retirés car leurs significations, souvent péjoratives pour leurs porteurs, étaient contraires au principe “la faluche doit s’enorgueillir de nouvelles richesses”. Toutefois et ce par habitude, certains sont encore décernés de façon courante. Voici quelques exemples :

- *Chauve-souris* pour “*nuit blanche pour motif associatif*”, était décerné aux membres des associations qui n’hésitaient pas à faire nuit blanche pour raison d’organisation, puis à assister malgré tout aux cours le lendemain ;
- *Chouette* pour “*oiseau de nuit*”, était décerné pour les faluchardes et faluchard qui pouvaient passer aisément une nuit sans dormir lors des événements faluchards ;
- *Cocotte en papier* (blâme) pour “*grand sécheur de cours*” ;
- *Comète* pour “*est tombé avant minuit*”, a fait une brève apparition dans la soirée.
- *Cupidon* pour “*fiancé*”. Il pouvait être directement placé sans passer par un GM et remplaçait le chameau ;
- *Fraise* pour “*femme enceinte*”. Cet insigne avait une fonction de totem d’immunité, empêchant quiconque de servir de l’alcool à sa porteuse et imposer aux fumeurs une distance minimum à respecter pour ne pas incommoder. Pour plus de visibilité, certaines faluches se seraient (selon une légende) parées d’un ruban dit “fraise”, entourant le circulaire ;
- *Double fourchette croisée* (blâme) pour “*mange comme un gros porc*” ;
- *Globe* pour “*globe trotteur*”. Il était décerné aux faluchards ayant eu besoin de visiter/résider, pour raison étudiante ou lors de leurs études, dans plusieurs pays (un minimum de 5 était souvent demandé) ;



- *Lime ou épingle à nourrice* pour “*insulte à GM*”. Cet insigne, bien qu’ayant existé au code national, a été rapidement retiré car contraire aux principes de la faluche et aux rôles du GM. « Un GM ne peut gagner le respect de ses faluchards à coup de punitions, de plus rappelons que la faluche doit « s’enorgueillir de nouvelles richesse » et qu’un tel insigne est bien loin de cet esprit » (CR 114). GM, si vous constatez la présence d’une lime pour cette raison, il vous est possible de la retirer ;
- *Pendu* pour “*marié*”. Même principe que le cupidon ;
- *Tête de sphinx* pour “*polyglotte*” c’est-à-dire, tout faluchard pouvant s’exprimer couramment dans plusieurs langues (3 à 5 demandés selon les villes, en plus de sa langue maternelle) ;
- *I, X et W* pour “*avoir participé à un dagobi*” (I : simple, X : double, W : multiple) ;
- *Zéro* souvent accolé à une bouteille de Bordeaux, pour “*avoir vomi avant minuit*”.

Rédigé par les Archivistes.

## **5. Les Honoris Causa**



### *Avant-propos :*

L'*Honoris Causa* (au singulier) signifie “la cause par l’honneur”. Il s’agit, au sens strict, d’un titre universitaire décerné. Parfois écrit *Honoris Causae*, cela signifierait “les causes par l’honneur” or, ici, la cause désigne “la faluche”, il s’agit donc d’une erreur.

En Faluche, mais aussi dans d’autres folklores notamment la penne, ce terme a été repris au milieu des années 1990 pour distinguer des non étudiants, à qui l’on reconnaissait le titre de digne membre, en remerciement des services rendus à la cause. Pour la faluche de nombreux débats ont eu lieu et finalement, ce statut n’est pas fixé au code national ni reconnu et il est donc laissé à la discréption de chaque communauté de ville.

Nous allons donc voir de façon générale quelles sont les pratiques les plus répandues concernant l'*Honoris Causa*, celles-ci pouvant varier selon les volontés des communautés locales.

### **1. Historique des décisions, du grand conseil au conseil des croix**

Lors du 118, le sujet d'accorder ou non un statut aux *Honoris Causa* a suscité de vifs débats. Les uns voulant faire d'une « coutume » une règle encadrée, les autres ne voyant pas l'utilité de décerner une faluche d'honneur à un non étudiant alors que la faluche est la coiffe des étudiants, laissant entendre qu'il y a d'autres moyens de remercier une personne investie pour la cause. Cet argument a été réfuté par la volonté de vouloir faire de la personne remerciée un membre à part entière de la communauté et donc d'en faire un porteur de coiffe, à une époque où les événements faluchards étaient exclusivement réservés aux porteurs de coiffe. A l'issue des débats, aucun camp n'ayant cédé, il est décidé de laisser cela en l'état, sans accorder de statut légitime, à la discréption des villes.

Ces débats sont à nouveau ouverts aux 119, 120 et 122 sans plus de succès. Lors du 125 il est demandé de statuer une fois pour toutes sur le sujet, la seule décision qui sera prise sera de refuser que les *Honoris Causa* puissent avoir des parrain(e) ou fillot(e). Leur statut n'est donc pas défini ni régi par le code national, ils dépendent donc de la communauté locale et du code oral.

### **2. Conditions générales de décernement d'une honoris Causa**

Il n'y a pas de conditions définies, comme vu précédemment, néanmoins l'*Honoris Causa* désigne la coiffe décernée (et par extension la personne) à celui qui n'a jamais fait d'étude supérieure. Pour

---

rappel, quelqu'un qui a été étudiant à un moment de sa vie en France à droit d'avoir une faluche, sans limite de temps après la fin de ses études, en application stricte du code énonçant « la faluche est la coiffe traditionnelle des étudiants de France », sans pour autant que celui-ci soit faluchard.



La personne doit avoir fait des actions qui restent à l'appréciation des villes, mais qui auront servi l'intérêt général commun du groupe. À titre d'exemple, il peut s'agir d'un patron de bar ayant mis à disposition ses locaux pour organiser des évènements, de personnes ayant aidé la communauté par des dons, un apport matériel ou pécuniaire, ayant donné de son temps pour aider à organiser des évènements, ayant régulièrement été Sam pour raccompagner plusieurs faluchards, ayant accepté d'accueillir des faluchards chez lui, etc.

Il ne doit pas s'agir d'un acte de complaisance envers quelqu'un étant frustré de ne pas avoir eu de faluche. De même, la faluche Honoris Causa ne se demande pas et elle doit être décernée de façon collégiale par volonté de la communauté et non de seulement quelques faluchards.

### **3. Modalités de décernement d'une faluche Honoris Causa**

La faluche Honoris Causa étant perçue comme un remerciement, le récipiendaire n'a pas à passer les épreuves du baptême. Il n'a pas à subir d'impétrance et il n'a pas à connaître le code même s'il est souhaitable que les traditions lui soient connues. De fait, il ne peut pas prétendre aux mêmes « droits » qu'un faluchard ; il n'a ni parrain ni fillot et ne peut pas prendre part aux décisions de villes notamment les élections de grand maître ou autre représentant, ni assister aux événements de la ville et, autrefois, prendre part au congrès au même titre que les non faluchards et impétrants.

Devant l'implication de certaines personnes, des communautés décident à titre très exceptionnel (et cela doit le rester) de procéder au baptême de la faluche Honoris Causa car, dès lors, la personne devient falucharde à part entière. Cependant, en application des décisions du grand conseil (125), elle ne peut prétendre à avoir des fillots ou des parrains malgré tout. Le baptême est alors une petite cérémonie où l'on baptise la coiffe au champagne, où l'on fait réciter le serment et que les officiants peuvent agrémenter de quelques jeux, discours de bienvenue, conseils et recommandations, chansons et, plus rarement, d'un petit codum relevant plus d'une lecture de faluche pour s'assurer d'une connaissance des bases.

### **4. Aspect de la Faluche Honoris Causa**

La faluche Honoris Causa peut avoir un velours de différentes couleurs. Les plus anciennes étaient amarantes ou bordeaux voire orange (faluche d'honneur en médecine Montpellier) ou blanche («

## Annexes

---

grand coco » faluche d'honneur en médecine Nîmes), sans ornement (or pin's) autre qu'un circulaire de velours blanc brodé au fil d'or des lettres « HONORIS CAUSA(E) ». Quelques villes ajoutent un écusson de ville centré, d'autres appliquent la couture nationale avec rubans de villes et de provinces, les écussons correspondants et celui de la ville de décernement. La disparition progressive des couturiers réalisant des faluches artisanales face à la concurrence des faluches « industrielles », les faluches Honoris Causa ont progressivement été cousues de velours noir. Depuis quelques années, le retour de couturiers favorise un retour de faluche amarante/bordeaux.

Les faluches Honoris Causa, n'étant généralement pas baptisées, se distinguent par l'absence de bouchon à l'occipital (sauf dans le cas d'une faluche Honoris Causa baptisée).



Crédit photo :

« Honoris Causa Amarante pipe », « Honoris Causa noir sablier » et « Honoris Causa Amarante Ooh Poo Pah Doo » par Fil Mecanique ;  
« Honoris causa pompon » par Kassbonbon ;  
« Honoris Causa Profil » par Olbia.

## **6. Groupement des Archivistes**

Le groupement des archivistes est une assemblée de faluchards présentée et actée au sein de la faluche lors du 131. Il est constitué dans le but de retrouver et de conserver un esprit de tradition au sein du folklore faluchard. Né de la fusion d'idées de plusieurs faluchards ayant constaté la prolifération de documents et d'informations, plus ou moins erronés, le groupement cherche à renouer avec un esprit de justesse au sein de la Faluche, dans le cadre de la transmission des savoirs.

### ***But :***

Le groupement des archivistes a pour but de centraliser et sécuriser les informations diffusées (via Internet ou les réseaux sociaux) pour limiter la prolifération et la propagation de légendes urbaines, faux insignes ou particularités erronées. Dans cette optique, il collecte, trie, référence et répertorie toutes les informations concernant le folklore de la Faluche.

Cela comprend :

- Tout document créé pour le folklore (bréviaire, codex, documents connexes, etc.) mais également :
  - le référencement des lieux d'apéros locaux et leur fréquence ;
  - la tenue d'un état civil faluchard ville par ville (sans informations à caractère personnel) sous forme d'un tableau organisé par ville ;
    - les informations collectées sont : prénoms, surnoms, date et lieux de baptême ou d'adoption, de confirmation ou d'intronisation, officiants, PM, thèmes (facultatif) ;
    - la collecte et le tri des CD de congrès, thèmes et date ;
- La récupération des logotypes et autres arts graphiques produits par les communautés (pin's, pull, combinaison, etc.) ;
- La rédaction d'un document unique de référence, en complément du code national, recueillant un maximum d'informations utiles aux faluchards (lieu des apéros, groupe facebook, codex général à jour, etc.) et sa tenue à jour ;

Toute information n'ayant pas trait à la structure du folklore, concernant des préoccupations à propos d'individus (blacklist) ou autres informations légales, restent à la discréption du forum des croix et ne sont en aucun cas du ressort des archivistes. Ceux-ci ne se concentrent que sur les problématiques de code et de collecte de données brutes concernant le folklore et son évolution.

### ***Organisation :***

Le groupement des archivistes est constitué d'un ensemble de faluchards volontaires, répartis dans chaque ville falucharde. Il est nécessaire qu'au moins un membre représente chaque ville afin de faire remonter les informations de celle-ci au niveau national et de redescendre les informations nationales auprès de la communauté locale. Pour la première année, un appel au volontariat, ville par ville a été lancé, et les faluchards motivés ont rejoint le groupement.

Dans l'optique de conserver une personne au moins par ville, chaque « archiviste » devra former son successeur et le présenter à la communauté. Un bilan annuel sera effectué pour ceux qui ne peuvent plus assurer la charge, afin d'organiser un renouvellement continu et un maintien constant du nombre d'archivistes.

Un état des lieux sera effectué tous les 3 mois, et deux rencontres par an seront organisées, zone Nord Ouest, et zone Sud-Est.

Afin de conserver une certaine légitimité du groupement, il est nécessaire d'établir une proportion entre faluchards et croix (et assimilés) au sein du groupe, afin de conserver un axe de réflexion indépendant. De plus, des membres du Conseil des Grands Singes sont également mêlés au groupement afin d'augmenter les pistes de réflexions et les débats au cœur du celui-ci

***Distinction :***

Aucun insigne, aucun ruban ni aucune distinction ne s'applique aux faluchards membres des archivistes. Il s'agit d'un travail volontaire et, de fait, il ne peut être récompensé d'aucune glorification personnelle. Au cas par cas, la croix locale ou son équivalent (collège d'anciens, capés, chevaliers, etc.) peut, si elle le souhaite, décider de distinguer le faluchard émérite ayant contribué à ce travail, sur recommandation de l'ensemble des autres archivistes, mais cela reste à la discréption du représentant local.

***Moyens :***

Le groupement possède :

- Un drive dédié aux documents avec un compte gmail dédié. Chaque référent de ville possède un dossier de ville sur ce drive qu'il peut gérer à sa guise, cloisonner ou laisser ouvert. Ce drive est en accès restreint aux archivistes. Tous les documents présents dessus peuvent être diffusés à la demande. Pour les documents internes à une ville, seul le référent de ville peut décider de sa diffusion en lecture seule. L'accès complet au drive ne doit pas être fourni à un non-membre des archivistes, en raison du nombre important de documents non sourcés et en cours de vérification collectés ;
- Les archivistes ayant passé la main voient leurs accès au drive révoqués ;
- Un drive secondaire dédié uniquement aux bréviaires et aux CD de congrès en raison du volume de ces données en accès libre.

***Ouverture :***

Le groupement des archivistes se propose ainsi d'être une mémoire annexe du folklore faluchard, tout en ayant la possibilité de servir de canal de diffusion d'informations plus universel que le forum de croix concernant les informations propres au folklore. Il peut servir d'aide de travail à des mémoires ou thèses en fournissant des données statistiques ou des informations sur l'évolution du folklore (rappel : aucune donnée à caractère personnel n'est fournie lors de ces communications).

Le groupement des archivistes se propose également de travailler de concert avec le Conseil des Grands Singes et le Forum des Croix. Ceci, afin d'établir des axes de réflexion sur les évolutions pouvant être apportées au code de la faluche en éditant des propositions qui pourront être votées ou invalidées par les croix ou les représentants de communautés lors des anniversaires.

L'universalité du réseau, ainsi constitué, au point de vue national, peut également permettre d'établir des sondages ou des consultations (comme c'est d'actualité) auprès de l'ensemble des membres du folklore. Ainsi le groupement pourra répondre à des problématiques de rubans ou d'insignes pour les nouvelles filières/écoles, complétant le forum des croix, tout en conservant une unité nationale. En les

## Annexes

---

libérant de cette charge, les croix retrouvent leur fonction originelle de gestionnaires de communauté locale et leur pouvoir décisionnaire final.

Rechercher les témoignages d'autres folklores et entités concernant la Faluche.

## **7. Les Grands Singes : conseil de gardiens de traditions et d'archivistes**

*Extrait de la présentation du conseil des Grands Singes :*

*Contexte de sa création :*

“Les années 1980-1990 étaient le grand retour des associations étudiantes (corpos et monodisciplinaires) qui étaient en retrait depuis mai 1968. Dans le même mouvement, la faluche, qui avait vivoté dans les facultés à fort esprit corporatiste et aux longues études comme médecine ou pharmacie, revenait sur le devant de la scène.

Les faluchards se multipliaient comme des petits pains et avec, son lot d'anarchie. Tout cela entraîna donc quelques erreurs de comportement.

Rien n'était structuré, le code se passait de mains en mains mais rien à grande échelle. L'origine même de la faluche était incertaine car Bologne côtoyait Paris ou Venise. Seule une thèse en médecine de Guy Daniel posait sans conviction les bases de la faluche et elle n'était pas facile à se procurer.

De plus, les syndicats étudiants, politisés, menaient une bataille rangée contre la faluche car, associés aux corpos, nous gagnions de nombreux sièges aux différents CA, CEVU et autre CROUS. Ceci nous permettait d'avoir une légitimité et un poids pour les événements faluchards (nous dormions dans les cités U pour les congrès grâce aux élus du CROUS). Pour anecdote, l'Ordre du Vénéré Bitard (L.S.T. !) avait présenté une liste pour la défense de la petite Huguette et avait remporté un siège. Beaucoup d'étudiants s'amusaient enfin de ce sang neuf dans les facs face à la lourdeur des syndicats. Les faluchards faisaient bouger à la fois la faculté le jour avec les annales que la nuit avec l'organisation des soirées.

Un premier code fut édité en 1986 qui se voulait “national” en citant deux grandes variantes : les faluches Montpelliéraise et Strasbourgeoise. Malgré tout, un chaos régnait du fait que nous ne savions pas d'où nous venions faute du peu d'exemples de récits historiques et de la rareté de témoignages d'anciens.

*Réunion des croix - Toulouse 106 (1994) :*

C'était la deuxième année, après Nancy 105, où les filières médicales n'avaient plus les rênes pour l'organisation des congrès. Les Droits, Lettres et surtout les Sciences étaient en tel nombre que la logistique leur revenait.

Malheureusement, ces filières courtes, avec peu d'expérience, maintenaient avec peine une certaine tradition dans leur filière. Des débordements se multipliaient un peu partout.

Un GM national était nommé chaque année afin de porter la bonne parole. Le symbole était une croix de GM sur ruban tricolore. Ce poste existait depuis le 100<sup>e</sup> à Reims.

Tout comme les congrès, cette croix portée par des rubans de velours allait revenir cette année-là aux Sciences. Les personnes supposées pour ce rôle préférèrent se désister face à l'ampleur de la tâche. Pour rappel, les moyens de communication étaient la lettre timbrée et le téléphone fixe [...].

Il fut alors décidé de créer une instance nationale.”

***Extrait du compte rendu de la réunion des croix- Toulouse 106 :***

“Le principal problème posé (en dehors des questions de code) était le comportement des faluchards à l’intérieur de leur ville respective.

En effet, après quelques conflits évoqués lors de l’AG [...], les GM et représentants des villes ont décidé que les faluchards devraient régler leurs problèmes respectifs au sein de leur ville, voire filière. Dans le cas où ils n’arrivent pas à statuer sur la décision à prendre (notamment en ce qui concerne les erreurs graves commises par les GM), une instance nationale peut aider à trancher la décision.

Concernant le GM national, l’AG a préféré mettre en place un conseil d’anciens afin d’éviter les problèmes logistiques et matériels que peut envisager la nomination d’une seule personne. Ce conseil se compose de faluchards issus des quatre coins de la France et d’un grand nombre de filières diverses (liste de 13 noms”)

Le conseil des Grands Singes est créé par les GM.

***But et fonctionnement Extrait des statuts :***

“Le titre de “*Grands Singes*” a été choisi pour que certaines personnes ne se prennent pas trop au sérieux.

L’insigne qui a été défini est celui du branleur, symbolisant la masturbation mentale. Les premiers membres du CGS avaient pu trouver un insigne d’un singe se masturbant, mais celui-ci est à l’heure actuelle introuvable. La masturbation mentale ne s’arrête pas pour autant.

L’insigne représentant un membre du CGS est donc un singe sur un ruban crème, couleur appartenant à aucune couleur de discipline, avec le chiffre de l’anniversaire de faluche correspondant à son élection.”

***Nomination d’un membre du conseil :***

Le nombre de membres reste immuable, soit 13.

Un soin est apporté quant à la diversité des filières et à la diversité géographique pour une plus grande représentation.

Un membre est élu par les autres membres du conseil. Son nom doit être proposé par une tierce personne (membre du conseil). Toute demande directe d’adhésion annulera automatiquement la candidature.

[...] si celle-ci est retenue, le conseil demandera alors la présentation d’un projet écrit pour les années futures. En effet l’appartenance au conseil n’est pas à titre de remerciement mais au titre de la bonne sauvegarde des traditions faluchardes passées, présentes et futures.

Un membre peut être n’importe quel faluchard. Un titre de GM, GC ou autre n’est pas requis ni le fait d’être actif ou non. Un minimum d’expérience est cependant demandé [...].

***Destitution ou démission d'un membre :***

Un grand singe peut être destitué de son titre :

- Pour inactivité sur 18 mois consécutifs ;
- Pour manque de respect des traditions estudiantines ;
- Ou bien pour abus de pouvoirs qui ne lui sont octroyés [...].

Il n'y a pas de durée limitée pour un mandat. Celui-ci peut prendre fin, soit :

- Sur décision du conseil des Grands Singes, dans les cas cités ci-dessus, qui rendra alors son siège vacant ;
- Si le Grand Singe décide de lui-même de rendre son siège vacant par lettre officielle [...].

***Rôle du conseil :***

Les membres sont tous reconnus en tant que “gardiens de tradition.” Les rôles sont :

- D'être la mémoire de l'histoire de la Faluche ;
- Aider à la constitution d'un musée de la faluche et des traditions estudiantines ;
- De promouvoir la faluche au niveau local, national et international ;
- D'aider à toutes manifestations aidant à la promotion de la faluche ;
- D'avoir un regard critique et objectif sur une éventuelle dérive de la faluche ;
- D'être un support privilégié avec les instances universitaires, officielles et journalistiques.

Le conseil est là tout d'abord à titre consultatif.

Il aura un rôle arbitral seulement quand une demande sera faite par les faluchards d'une ville si une décision ne peut être prise en leur sein. Une décision ne peut jamais être prise par un seul Grand Singe mais de manière collégiale par un procès-verbal officiel enregistré.

[...]

Contacts : <https://fdc.arc-as.fr/>